

## **Compte-rendu du CA du jeudi 3 novembre 2011**

Chaque membre du CA nouvellement élu se présente.

Le compte-rendu du CA du 27 juin 2011 est adopté à l'unanimité.

Les élus élèves, parents d'élèves, personnels atos et enseignants proposent les noms qui permettent la mise en place de la commission permanente, du conseil de discipline, du conseil de la vie lycéenne, de la commission hygiène et solidarité, du conseil pédagogique et de la commission de solidarité. Voir feuille jointe.

Didier Bedos, professeur d'électronique, présente la convention de partenariat avec l'IMERIR de Perpignan. Il constituera une aide à l'orientation de formation des étudiants par des actions communes. Il peut nous permettre de motiver des élèves à suivre la filière technologique. Le bilan de ce partenariat s'effectuera dans 2 ans. Tout en appréciant le projet, les élus SNES s'interrogent sur le flou de différents points : financement, éloignement... Didier Bedos pense que le partenariat en suscitera d'autre. Adopté à l'unanimité.

Eric Konrad, professeur en EDPI, présente la convention avec Institut National de l'Audiovisuel pour l'étude d'un chariot de manutention des informations stockées par des élèves. Ce projet sera rémunéré autour de 800 €. Cette somme permettra de réaliser une sortie scolaire avec les élèves de 1<sup>ère</sup> EDPI. Adopté à l'unanimité.

Frédéric Speelman, AED, s'est proposé pour réaliser des photos de classes. Le cout unitaire serait d'environ 1,5 €. Le bénéfice de la vente sera entièrement reversé à la Maison des lycéens. Cette initiative sera effectuée durant son temps de travail. Les élèves signeront pour cette photo un droit à l'image. Adopté à l'unanimité.

Les élèves de la classe d'ATS iront à Moulins en car visiter le musée du centre national du costume de scène de la Comédie française. Le cout est de l'ordre de 2000 €. Adopté à l'unanimité.

Comme chaque année, les 18 élèves de l'option cinéma audiovisuel iront à Angers pour le festival Premiers plans du 21 au 25 janvier. Jean-Luc Godard est à l'honneur cette année. Ce voyage de 5 jours dont 3 sur le temps scolaire sous la responsabilité de Michèle Grégoire et Jean-Pierre Ortega a un cout de 210 € par élève et de 420 € pour le lycée. Adopté à l'unanimité.

Le lycée a des obligations légales de publicité des décisions du ca et de l'ensemble de ses achats (marchés publics). Ce sera fait sur une page publique du site du lycée à créer. Au-delà de cela, l'envoi des documents préparatoires aux réunions se fera soit par envoi mels, soit la possibilité à ses membres d'accéder à une page spécifique dans le site. Enfin, pour toute la communauté scolaire, dans un but de favoriser la démocratie, la page en accès public contiendra les comptes-rendus du ca. Cette démarche fait consensus.

Monsieur le Proviseur présente les effectifs par structure à cette rentrée. L'évolution est inquiétante aussi bien pour le lycée que pour la SEP et pourrait permettre au Rectorat de justifier des fermetures. Le lycée demande toujours l'ouverture d'une classe prépa et d'une classe délivrant le diplôme des métiers d'art en horlogerie pour 10 élèves. Les élus de la liste SNES, CGT et non syndiqués sont très inquiets pour l'avenir de la filière technologique à Paris qui malgré les affirmations du Rectorat de

l'an passé ne dépasse pas les 600 élèves en STI2D. Nous sommes dans une logique de conditions d'enseignement plus difficiles avec moins d'élèves et plus d'élèves par classe parallèlement à des BTS très fragilisés particulièrement dans la filière mécanique, Traitement des matériaux en particulier. Le Ministère semble de plus vouloir regrouper des sections de STS, par exemple IRIS et électronique. Les élus SNES ne veulent pas se placer dans une concurrence entre les établissements et souhaitent une concertation académique avec tous les acteurs concernés. Les collègues sont exaspérés de cette situation qui s'accompagne aussi de moins de personnels de laboratoire. Monsieur le Proviseur annonce que le prochain CA, le 7 décembre, fera le point des structures négociées avec le Rectorat.

Monsieur l'Intendant présente un bilan des régularisations pour le GITA avec des remises gracieuses, des mises en non-valeurs et des annulations de recettes pour les années antérieures. Adopté par 12 voix pour (5 membres du conseil ne prennent pas part au vote et 6 s'abstiennent)

Pour information, Monsieur l'Intendant indique des DBM concernant des subventions complémentaires provenant de la Région 60000 € pour l'entretien, des contrats et des équipements pédagogiques ainsi que 120000 € au titre de la Taxe d'apprentissage. Les fonds sociaux ont aussi été abondés permettant d'aider tous les élèves concernés. Dans certains niveaux, le taux de boursiers atteint 50 %.

Pour vote, Monsieur l'Intendant présente une DBM qui consiste :

- Pour le GRETA, à permettre la reprise de provisions et l'inscription au budget des crédits nécessaires aux régularisations présentées ci-dessus ;
- Pour le lycée, à intégrer au budget des plus-values de produits divers au profit du chapitre B « viabilisation » ( 20 378.38 €) , à financer la sortie scolaire des étudiants d'ATS dans le cadre du partenariat avec la comédie française (2000 €), à financer la reconstitution du stock de papier du service reprographie (6000 €), à utiliser une partie des provisions constituées à l'occasion du vote du budget 2010 afin d'ouvrir les crédits nécessaires à l'apurement du compte 5117 « chèques sans provisions » ;
- Pour le service mutualisateur, à ouvrir les crédits nécessaires à des régularisations de bilan à hauteur de 21,83 €.

Monsieur l'intendant précise que l'inscription des plus values de crédits au profit de la viabilisation est un signe de bonne volonté de l'établissement adressé à la région Ile de France. Il s'inquiète de la situation du service reprographie qui pour la première fois doit être équilibré sur ses réserves. A ce propos, Monsieur le proviseur et Madame le proviseur adjoint soulignent la charge de plus en plus lourde que représente la reproduction de documents qui n'a pas pour source l'établissement lui-même mais qui est laissée à sa charge, les sujets d'examen notamment.

La DBM est adoptée à l'unanimité avec une abstention.

Dans la continuité de cette DBM, Monsieur l'intendant expose les régularisations qui doivent être effectuées sur le C/5117. Il précise que la recette principale des finances lui a demandé de justifier de ces régularisations. Il rappelle que la plupart des opérations en cause remonte à la période de mauvais fonctionnement de l'agence comptable (2004 à 2006 essentiellement).

L'ensemble des régularisations, non-valeurs et remises gracieuses, est adopté à l'unanimité.

Monsieur l'Intendant informe le CA de la reconduction de la liste des personnels non-enseignant rémunérés au titre du GITA.

Il demande l'autorisation de payer les vacances pour certains personnels non-enseignants à hauteur maximum de 40000 € et à raison de 125 vacances maximum par personne. Adopté à l'unanimité.

7 personnels sont employés par le GITA dont 4 en catégorie A et 5 en poste gagé. Adopté à l'unanimité avec une abstention.

Considérant l'effort de la Région à hauteur de 7000 €, le CA autorise Monsieur l'Intendant à payer la Taxe de balayage de 15000 € sous forme de « mandat fiscal ». Il rappelle que cette taxe est démesurée et devrait être à la charge du propriétaire et non du locataire. Adopté à l'unanimité.

Mathieu Morel, professeur d'EPS, présente la convention de district Villette qui permet la mutualisation des moyens humains et matériels de 17 établissements scolaires. Les épreuves de l'UNSS ont lieu le mercredi après-midi, il demande que les élèves concernés soient autorisés à y participer ponctuellement et que pour chaque classe de 2<sup>nd</sup> cycle une fois par semaine les cours se terminent à 16 h afin de participer à ces activités sportives. Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Proviseur présente une convention pour permettre les cours municipaux du soir de la Ville de Paris. La préparation du BTS électrotechnique est la nouveauté de cette année avec des cours en informatique. Adopté à l'unanimité avec une abstention.